

MÉTISSAGE ET IDENTITÉ LA MOSAÏQUE DES POPULATIONS ET LES NOUVELLES DEMANDES ETHNIQUES

CONTRAIREMENT AUX ATTENTES, la montée des revendications ethniques a été un des phénomènes marquants de ces vingt dernières années en Amérique latine. Aucun pays n'y a échappé quelle que soit l'importance numérique de sa population indigène. Centrées autour des questions territoriales, du respect des cultures autochtones, du droit à une éducation bilingue, de la défense des ressources naturelles, de la reconnaissance d'une certaine forme d'autonomie, ces revendications identitaires ce sont, au fil des ans, fortement politisées. Elles font partie de ces « nouveaux mouvements sociaux » qui ont attiré l'attention des observateurs alors que s'affirmait dans la région un renouveau démocratique et que s'accélérait le processus de globalisation. Et elles manifestent à leur manière, mais avec force, la crise du modèle national-populiste qui avait occupé en Amérique latine une si grande place depuis les années trente.

147

Ce dernier, reprenant à son compte le projet libéral de construction de nations métisses, s'était fixé pour tâche d'assurer autour d'États forts la construction de sociétés culturellement homogènes. Grâce aux progrès de l'éducation, à la réforme agraire, à l'urbanisation, au développement du marché, à l'industrialisation, à la mise en place d'un syndicalisme corporatiste, à la mobilisation politique, l'Amérique latine devait être en mesure de rompre définitivement avec l'héritage colonial. La modernisation et le développement « vers l'intérieur » devaient permettre de briser le cercle communautaire et d'assimiler définitivement les populations indigènes. Il s'agissait donc de mettre en œuvre une société métisse, culturellement hybride, faite d'individus, mais d'individus fortement cohésionés autour d'un projet collectif de développement et d'indépendance.

Or, si aujourd'hui on ne saurait dire que ce projet ait totalement échoué – c'est par millions qu'hommes et femmes, venus des campagnes, ont trouvé à la ville une nouvelle identité –, force est de reconnaître qu'au sein du monde rural – et désormais de plus en plus souvent à la ville – les anciennes appartenances liées aux affiliations communautaires n'ont point disparu. Non seulement les populations indiennes n'ont jamais depuis le début du siècle été aussi nombreuses (la forte croissance démographique en est la cause), mais encore les mobilisations identitaires qui se sont emparées d'elles se proposent explicitement de lutter contre la crise du monde communautaire, de restaurer, ou plutôt de renouveler les bases qui lui permettaient de se maintenir, tout en créant de nouvelles appartenances, plus larges, sur une base ethnique – une communauté de langue ou de culture, une contiguïté territoriale – et générique : la grande communauté « imaginée », panethnique et plurinationale, des *hermanos* indigènes.

148

Que s'est-il donc produit qui explique ce renouveau des demandes ethniques à rebours d'un projet qui faisait du métissage (biologique et culturel) la solution radicale à un problème qui avait trouvé son origine dans une histoire de conquête, de colonisation et d'esclavage ? Comment l'État en est-il arrivé progressivement à questionner son ancienne politique indigéniste et comment peut-il désormais concilier une prise en charge des demandes ethniques avec les impératifs stratégiques qui sont les siens alors qu'il affronte les défis posés par la globalisation ? Que signifie au sein des sociétés latino-américaines la promotion d'identités particularistes alors que, de fait, sous l'influence de l'éducation, de la migration et de l'ouverture au marché, jamais les processus de métissage et d'hybridation n'ont été aussi intenses ? Autant de questions que l'on ne peut manquer de se poser quand on considère la mosaïque des populations indigènes, l'actuelle « ethnicisation » et la politisation de leurs demandes et la définition d'un néo-indigénisme public.

LA MOSAÏQUE INDIENNE

Prenons tout d'abord conscience de la diversité des situations nationales. Car les 40 millions d'indigènes qui habitent la région sont fort inégalement répartis. Si le Mexique a la population indigène la plus nombreuse (10 millions, 10 % de la population), il n'est pas le plus « indien » de la région. Le Guatemala, le Pérou, l'Équateur et la Bolivie sont des pays où une nombreuse population indienne, majoritaire dans les campagnes, pèse tout autrement sur le destin national. À l'opposé se

trouvent le Brésil, la Colombie, le Venezuela et les pays d'Amérique centrale, qui ont une population indienne significative mais très fortement minoritaire, preuve de l'importance des processus de métissage qui s'y sont produits. Ce qui fut longtemps appelé la « question indienne » n'a donc pas la même dimension selon où l'on se trouve, ce qui ne veut pas dire qu'elle occupe nécessairement dans la conscience nationale et sur le terrain un poids directement proportionnel à sa démographie. Les 200 000 Indiens brésiliens sont plus présents dans l'imaginaire national (et dans la presse) que les millions de dépossédés de la terre qui hantent les campagnes et ils ont une emprise territoriale reconnue par l'État sur un espace égal à deux fois la France ; en Colombie, moins de 2 % de la population nationale est considérée comme indigène, mais ces 2 % ont aujourd'hui une présence politique, dans l'opinion et sur le terrain (les territoires indigènes couvrent le quart du pays), sans commune mesure avec son poids démographique ; inversement, au Mexique, il faudra attendre le soulèvement zapatiste pour que ce pays prenne conscience que l'indigénisme d'État avait largement échoué dans son projet d'assimilation et qu'il était urgent de faire une place tout autre aux demandes indigènes.

149

Hétérogénéité des situations nationales qui en cache une plus grande encore si on regarde la composition de cette population indigène. Car, derrière l'Indien comme catégorie générique, on recense plusieurs centaines de groupes ethniques (84 pour la Colombie, 206 pour le Brésil...), groupes définis par une langue ou un territoire, des formes particulières d'organisations sociales, des modes de pensée et de vie. Que partagent, en effet, les groupes d'horticulteurs et chasseurs amazoniens, organisés dans le cadre de sociétés lignagères ayant vécu jusqu'à peu aux marges des sociétés nationales, avec les paysanneries indiennes autrement nombreuses des hauts plateaux andins ou de la campagne mexicaine qui, depuis l'époque précolombienne, ont fait l'expérience de l'État et ont été réorganisées par la couronne espagnole dans le cadre d'institutions communautaires ? C'est bien donc d'une mosaïque qu'il s'agit : un monde morcelé en des identités diverses, ethniques et surtout communautaires, fait de groupes éparpillés dans les régions les plus diverses et qui, jusqu'à peu, n'avaient guère l'occasion de communiquer entre eux.

Un monde qui cependant partage une commune position structurale au sein des différentes formations sociales, position marquée au sceau de l'exclusion, du racisme (ouvert ou déguisé) et de la pauvreté la plus extrême. Car, loin des promesses d'intégration et de participation,

il a le douteux privilège de partager les pires indices en termes de nutrition, santé, scolarisation, espérance de vie, etc.

LA MONTÉE DES DEMANDES ETHNIQUES

C'est donc ce monde indigène séparé par de multiples frontières (linguistique, territoriale, communautaire, culturelle) qui, à la fin du XX^e siècle, va progressivement (et inégalement) se mobiliser pour lutter contre la détérioration de ses conditions d'existence et de nouvelles formes d'exclusion. Il le fera en construisant un nouveau discours ethnique qui en appelle à l'histoire, à une communauté de situation (et d'intérêt) et à une solidarité pancommunautaire. Parmi les nombreuses raisons avancées par les spécialistes pour rendre compte de ce « réveil indien », on signalera la crise de la communauté indigène et l'apparition de nouveaux acteurs. Une crise de l'économie et des valeurs accélérée par la croissance démographique qui rend trop exigus les terroirs traditionnels et bouleverse les conditions de l'accès aux ressources et au travail, une crise renforcée par l'irruption du marché au sein des économies paysannes, le développement de l'éducation (porteuse de valeurs nouvelles), et l'entrée de nouvelles croyances et religions, etc. Les communautés affrontent un processus de modernisation périphérique et dépendant qui érode les formes traditionnelles de contrôle social, met en cause les solidarités internes, oblige à penser en de nouvelles formes de produire, de s'organiser et de se relier avec l'extérieur. Dans le dernier quart du XX^e siècle, la question qu'elles doivent résoudre est comment lutter efficacement contre les forces centrifuges et la désagrégation qui les menace ; comment affronter les risques d'une nouvelle exclusion produite par la fin du modèle de développement « vers l'intérieur » et le retrait (la démission) de l'État interventionniste et protecteur ; et comment défendre les intérêts communautaires sans s'enfermer dans un particularisme et une « tradition » qui viendraient les marginaliser davantage de toute possibilité d'accès à la modernité. C'est dans un tel contexte qu'apparaissent d'abord en Équateur puis en Colombie, au Pérou, en Bolivie et, peu à peu, dans toute la région des organisations indiennes promues par de nouvelles élites issues de l'école et appuyées fortement par de nouveaux acteurs. Citons, pour ces derniers, l'Église catholique – dans sa variante « libérationniste » –, le secteur des ONG de plus en plus présent sur la scène nationale, et une gauche intellectuelle souvent en rupture de parti et liée à l'anthropologie critique. Ces organisations indigènes sont inédites et ont pour particularité de vouloir

construire et politiser une identité ethnique, pancommunautaire. C'est sur cette base qu'elles adresseront à l'État et à la société de multiples demandes, économiques, sociales, culturelles et politiques. Demandes qui puisent leur légitimité dans l'histoire et dans le droit des peuples au respect de leurs différences culturelles et qui plaident pour une redéfinition de la nation sur une base pluriculturelle et multiethnique : « Plus jamais un Mexique sans nous » (nous, les Indiens) sera un des leitmotiv du mouvement zapatiste dans sa marche vers Mexico.

En définitive, la crise de l'agrarisme public et des organisations corporatistes qui lui étaient liées, crise devenue patente dans les années quatre-vingt avec la fin des réformes agraires et la montée des idées libérales, a donc favorisé une ethnicisation des demandes en provenance de populations rurales qui n'avaient pas eu jusque-là la nécessité (ou les moyens) de promouvoir dans l'espace public leur indigénité comme une ressource et un moyen de défendre leurs intérêts collectifs. C'est désormais comme indigène que l'on réclamera l'accès à la terre, la défense d'un territoire et la protection de l'environnement, un droit sur les ressources naturelles, la possibilité de l'école, l'accès à la santé publique, un traitement différent devant la justice, la possibilité de résoudre sans intervention extérieure les litiges internes ou le droit d'élire à sa convenance ses propres autorités. Discours qui peu à peu va s'organiser et se diffuser et qui, dans sa dimension la plus politique, réclamera pour les populations indigènes le droit à l'autonomie et à l'autodétermination. Certes, entre le discours politique des organisations et les réalités communautaires, la distance peut s'avérer importante et ce n'est pas surprenant. Mais, avec le temps, on observe une réceptivité certaine au message identitaire au point que peu à peu on verra basculer dans l'« indigénité » des populations qui jusque-là pouvaient être considérées comme définitivement métisses et assimilées.

Les raisons d'un tel succès sont multiples. Mais pour une bonne part elles tiennent au fait qu'au fil du temps les réclamations ethniques au-delà de leur dimension « expressive » vont démontrer leur capacité instrumentale. Capacité à se faire entendre comme légitimes de la part de l'État et à influencer ses politiques, capacité à attirer vers elles les ressources des ONG ou des grandes organisations internationales (BM, BID, PNUD, OIT) qui vont développer à leur égard des programmes spéciaux. Alors que le syndicalisme corporatiste ou « classiste » est en crise, on voit donc se dresser en Amérique latine des organisations indigènes capables d'agglutiner avec plus ou moins de force les

demandes en provenance de secteurs qui, luttant contre leur exclusion, affirment ou redécouvrent leur indianité.

UNE NOUVELLE POLITIQUE INDIGÉNISTE

Face à un tel phénomène, les États de la région ne pouvaient rester indifférents. Et de fait, dans la plupart des pays, on va les voir mettre en œuvre un néo-indigénisme venant rompre fortement dans ses principes avec ceux qui, depuis le congrès de Patzcuaro en 1941 au Mexique, avaient servi de charte à l'Institut indigéniste interaméricain (III) et orientaient l'action des différentes politiques indigénistes. Il s'agissait alors de promouvoir activement l'assimilation des populations indigènes, et donc de favoriser la dissolution des liens communautaires, l'abandon des langues indigènes, la fin des identités particulières. Et c'était là, pensait-on, le prix à payer pour l'intégration, l'accès à la citoyenneté. Aujourd'hui, les thématiques qui orientent le néo-indigénisme public sont fort différentes. Il n'y a pas de pays qui ne reconnaisse formellement le droit des populations indigènes au respect de leurs cultures, à l'usage de leurs langues, à l'affirmation de leur identité. Signe fort de cette mutation, 12 pays ont modifié ou adopté de nouvelles Constitutions définissant explicitement la nation comme étant multiethnique et pluriculturelle. Confirmant cette nouvelle orientation, l'Amérique latine sera très largement en tête des régions du monde qui vont ratifier la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux (sur les 14 pays signataires dans le monde à ce jour, 10 sont latino-américains). Cette Convention, qui rompt avec la philosophie assimilationniste de la Convention 107 de 1957 qui l'avait précédée, est à ce jour l'instrument juridique international le plus actualisé sur ce sujet. Elle établit un ensemble de normes internationales concernant les droits applicables aux populations indigènes. À noter que le terme de peuple qu'elle utilise répond à l'idée qu'il ne s'agit pas de populations dans le sens statistique du terme, mais de peuples comme sujet de droit. Des peuples ayant une identité et des formes particulières d'organisation sociale qu'il convient désormais de respecter et qui doivent jouir d'une autonomie leur permettant de décider de leur avenir.

Pour la première fois de son histoire, l'Amérique latine reconnaît donc que sa réalité sociologique et culturelle, héritage d'un passé que l'on voulait voir disparaître, ne doit plus être désormais envisagée comme contraire à l'établissement d'une nation moderne. Et cette reconnaissance n'est pas que symbolique. L'ampleur avec laquelle, en quelques années,

se sont multipliés dans le continent les dispositifs légaux et institutionnels concernant les droits culturels (par exemple, en matière d'éducation bilingue et biculturelle), juridiques (avec la reconnaissance d'un droit coutumier), territoriaux (avec la délimitation de territoires collectifs, base d'une territorialité indigène) et politiques (avec l'acceptation d'une certaine forme d'autonomie locale), est impressionnante.

L'« INTERNATIONALISATION » DE LA QUESTION INDIGÈNE

On ne saurait cependant expliquer la force prise par les revendications ethniques et le cours nouveau suivi par le néo-indigénisme public sans envisager des transformations plus larges intervenues ces vingt dernières années à l'échelle internationale, transformations qui ont pesé fortement sur notre région. Il ne s'agit pas, ici, d'évoquer seulement la montée en puissance des revendications ethniques ailleurs dans le monde, car celles-ci peuvent avoir des contenus divers, voire opposés, mais de constater comment, en l'espace de deux décennies, la question des droits afférents aux populations autochtones s'est en quelque sorte « internationalisée ».

153

Les raisons de cette « internationalisation » sont multiples. On retiendra, ici, que la cause des peuples indigènes s'est trouvée singulièrement renforcée du fait qu'elle s'est vue liée à d'autres thématiques qui, à un niveau mondial, font l'actualité depuis une vingtaine d'années. Il en va ainsi des préoccupations écologiques, de la promotion des droits de l'homme, de la défense de la diversité culturelle, de l'intérêt porté à des modes de développement « durables », alternatifs. On comprendra aisément pourquoi à partir de ces problématiques, apparemment périphériques, on en vient à s'intéresser aux populations amérindiennes : pour un large public, elles sont perçues comme un exemple de la diversité culturelle que l'on veut préserver ; elles vivent dans des milieux écologiquement sensibles (forêts tropicales, montagnes, déserts) et riches en biodiversité et elles auraient su le préserver ; elles font l'objet de discriminations et d'abus de toute sorte contraires à l'État de droit, etc. Cette reconnaissance de la place singulière occupée désormais par les peuples autochtones se manifeste dans l'évolution suivie par le droit positif international ; elle se traduit aussi dans les politiques de discrimination positive suivies par des grands organismes internationaux de développement intervenant en Amérique latine ; et, sur le terrain, au sein des communautés ou dans les organisations indigènes, on remarquera la

forte présence d'ONG spécialisées dans les différents domaines des droits de l'homme, du développement ou de l'écologie.

On voit ainsi le caractère contradictoire du processus de globalisation en cours quant à ses effets sur les populations indigènes : d'un côté, il les affecte fortement (croissante pression sur les terres et les richesses naturelles, concurrence accrue sur les marchés, fortes pressions culturelles...) et, de ce fait, accélère la crise de l'ordre communautaire traditionnel, et, de l'autre, il leur apporte toute une série de nouveaux outils, et des ressources (financières, techniques, juridiques, politiques, etc.) qui peuvent être utilisées par elles et leurs organisations. Ajoutons que les États qui doivent désormais tenir compte aussi de cette nouvelle situation sont soumis à des pressions internationales et sont fortement incités à s'engager dans la reconnaissance des droits culturels et environnementaux.

154

Nous venons d'évoquer trois phénomènes, largement interdépendants, concernant les populations indigènes : leur croissante « mobilisation » ; la mise en œuvre d'un néo-indigénisme défendant une nouvelle conception de la nation comme entité pluriethnique et multiculturelle ; et la croissante internationalisation de la question des peuples indigènes avec le rôle joué par des acteurs externes, tout particulièrement les ONG, dans la promotion des identités indigènes. Formulons à leur propos un certain nombre d'hypothèses.

UN ENSEMBLE D'HYPOTHÈSES...

Sur la nature de la mobilisation ethnique

Il nous a donc semblé que les populations indigènes, assises dans leurs terroirs communautaires, ou à l'extérieur dans des régions de colonisation, se trouvaient avec la crise du modèle d'intégration national-populiste dans la nécessité de définir de nouveaux projets, tant individuels que collectifs, leur permettant d'assurer une nouvelle forme d'articulation avec la société nationale. Contrairement à une idée répandue qui ne voit dans ces revendications ethniques qu'un désir de retour au passé, un appel à la tradition, on serait devant des mouvements éminemment « modernes », désireux de changements, de progrès (ainsi la demande d'un accès aux services publics – santé, éducation, aide à la production – est une constante des mouvements indigènes où elle coexiste avec une revendication d'autonomie). Cherchant une intégration qui ne passe pas par la voie de l'assimilation, ils affirmeraient et instrumentaliserait une identité « positive » dotée d'un sens et d'un contenu nou-

veaux. Notre hypothèse est donc que, plus que conduite de crises (même si celles-ci ne font pas défaut), il y aurait, avec l'ethnicité, volonté de mobiliser des ressources culturelles, un capital social et symbolique, pour lutter contre de nouvelles formes d'exclusion et de domination. Dans ce mouvement, le rôle des nouvelles élites indigènes dotées, avec l'école, d'un nouveau bagage culturel serait alors déterminant. À la tête des organisations indigènes qui se sont multipliées sur le continent depuis vingt ans, elles joueraient un rôle essentiel de médiation entre le monde indigène, la société nationale et les acteurs transnationaux. Et c'est en grande partie sur elles que reposerait la construction de nouvelles identités pancommunautaires : identités ethniques et génériques.

Sur les nouvelles politiques indigénistes

Notre hypothèse de départ est que l'on ne saurait, pour en rendre compte, les séparer des transformations plus générales opérant en Amérique latine dans le cadre de l'après-populisme. La construction d'un néo-indigénisme prendrait sens dans une nouvelle conjoncture qui se caractérise par la conjonction de stratégies néo-libérales (repositionnement de l'État, politiques d'ajustement et ouverture des frontières), avec un processus de démocratisation (qui concerne toute la région à partir des années quatre-vingt) et l'accélération de ce que l'on appelle la « globalisation » ou « mondialisation ». On fait donc l'hypothèse générale que dans cette nouvelle situation, qui coïncide par ailleurs avec une croissance des inégalités et l'appauvrissement d'une bonne part de la population, l'État se verrait confronté à un double problème de légitimité démocratique et de « gouvernabilité ». Il lui incomberait alors de définir de nouvelles formes de gestion et d'intervention avec une société qui, voulue plus autonome, prendrait progressivement forme de « société civile ». En particulier, il nous semble que l'on ne peut entendre les formes nouvelles d'actions développées en direction des populations indigènes en dehors d'une stratégie plus générale de décentralisation politique et administrative, assortie de formes de démocratie participative, politique adoptée sur une vaste échelle dans la région : soit un ensemble destiné à améliorer l'efficacité opérationnelle et la légitimité de l'appareil public.

J'ai évoqué à ce propos, dans d'autres travaux, une explication en termes de politique d'intervention de basse intensité ou de politique de gouvernement indirect. On ajoutera à cela une hypothèse peut-être plus risquée selon laquelle un État qui s'engagerait dans une telle politique a parfois avantage à disposer d'un acteur ethnique clairement

constitué avec qui traiter, négocier. Comment le trouvera-t-il ? En reconnaissant sa présence quand elle est effective, ou en participant, si besoin est, à sa construction et légitimation. L'État, en modifiant son droit positif, en utilisant son appareil administratif, en mettant en œuvre une politique de discrimination positive en matière d'éducation, de santé, de droits territoriaux, etc., en développant toute une série de programmes *ad hoc* conduits par un corps de fonctionnaires spécialisés dans les « affaires indigènes », en réformant la Constitution, se serait donc ces dernières années engagé dans la reconnaissance d'un acteur indigène. Mais, sous l'apparence de reconnaître la communauté indigène et son autonomie, il la produirait en fait, légitimant ainsi une frontière ethnique qu'il s'obligerait ensuite à protéger... La reconnaissance de droits particuliers (exorbitants de la loi commune) pour les groupes ethniques, en commençant par l'acceptation explicite de formes d'autonomie au niveau local, voire régional (cas du Nicaragua), pourrait donc s'entendre comme une stratégie paradoxale utilisée par l'État pour entrer à moindre coût dans les communautés, les contrôler et finalement les « moderniser » sous son autorité. Avancé cette hypothèse, je ne suis pas sûr pour autant que tel a été clairement son propos quand il s'est engagé dans cette direction, ni que cette stratégie soit présente dans toutes les situations (le cas du Mexique nous montre comment, dans le Chiapas, l'État s'est opposé à l'idée d'une quelconque autonomie dès l'instant que celle-ci n'était pas le résultat de sa volonté mais celle d'un groupe indien contestataire). Et je ne pense pas davantage que l'on puisse attribuer aux politiques publiques une totale cohérence et un rôle uniquement manipulateur. Peut-être s'agit-il, ici, d'une de ces ruses dont l'histoire a le secret et qui, *ex post*, donnent aux politiques une cohérence qui n'était pas la leur au moment même de l'action. Mais notre hypothèse est que, sous ses nouveaux habits et avec le discours du respect des cultures et des modes traditionnels d'organisation collective, l'État ne serait jamais aussi présent dans les affaires internes des communautés indigènes.

Sur le rôle joué par les institutions internationales et les ONG

Notre hypothèse est qu'il a été considérable. Sans les ressources de toutes sortes mises à la disposition d'un acteur ethnique à différents niveaux, la mobilisation indigène n'aurait pu se développer de la même manière. Et les États n'auraient pas vu converger sur eux un ensemble de pressions et contraintes les ayant conduits, avec les réclamations

indigènes, sur la voie des réformes constitutionnelles et d'un néo-indigénisme.

Le contexte international aurait donc joué aussi son rôle dans la promotion et la ratification d'une nouvelle frontière ethnique, puisque c'est en faisant valoir (*stricto sensu*) son identité particulière et les droits qui désormais y sont attachés que l'on peut désormais espérer reconnaissance, aide et protection. Le basculement dans l'ethnicité de groupes dont l'identité jusque-là était peu claire ou franchement métisse s'expliquerait largement par l'effet conjugué de la mobilisation indienne, de l'évolution des politiques publiques et de l'action en provenance d'un acteur étranger.

IDENTITÉ ET MÉTISSAGE : QUE NOUS RÉSERVE L'AVENIR ?

157

Nous signalions en début de texte l'apparent paradoxe qui veut qu'alors que les métissages culturels n'ont jamais été aussi intenses viennent s'affirmer des identités indigènes fondées sur le principe d'une irréductible altérité porteuse de droits spécifiques.

Bien des forces qui favorisent ce métissage ne sont pas fondamentalement nouvelles – l'histoire coloniale en a été le premier théâtre –, mais elles sont aujourd'hui présentes avec d'autres, plus nouvelles, dans les zones les plus éloignées, touchant de plein fouet ces « régions de refuge » où le temps semblait s'être arrêté. Nous avons évoqué le poids de l'école, du marché, la circulation des hommes (et des femmes) et des idées. Il faudrait insister sur le poids de l'émigration qui, dans certaines régions indiennes les plus pauvres, atteint une intensité inégalée et se traduit par un flux permanent de ressources et d'idées ; et aussi évoquer la pénétration de l'État sous ses formes nouvelles et la présence d'une multitude d'acteurs étrangers. La crise de la communauté indigène à laquelle il a été fait référence en est une conséquence directe, en même temps qu'elle peut s'entendre comme le moment d'une indispensable mutation. Mutation qui s'accompagne d'un questionnement des formes holistes de solidarités communautaires.

Peut-on pour autant entendre la revendication identitaire et l'accent mis sur la défense d'une intégrité culturelle comme un simple mécanisme de défense qui tenterait d'enrayer sans espoir le « rouleau compresseur » du métissage et de la modernité, une modernité qui serait pour les populations en cause plus destructrice que libératrice ?

Notre hypothèse est tout autre. Non pas que nous ignorions les dangers du repli : pour des hommes et des femmes qui ne peuvent guère espérer en l'état actuel des choses s'articuler positivement au marché (un marché transnational et désocialisé), la tentation communautariste ne peut être exclue. Mais parce que, à rebours d'une réaction de ce type, la mobilisation identitaire des populations indigènes nous semble dessiner une volonté d'éviter une marginalisation trop prévisible et vouloir travailler à une intégration non subordonnée à la société nationale. Il n'est pas sans importance, à ce propos, de rappeler que la politisation d'une identité ethnique se fait autour de droits : droit à une égalité entre individus qui jusqu'à présent a eu bien du mal à pénétrer les campagnes, droit à une différence qui devrait déboucher sur la reconnaissance de droits collectifs et une discrimination positive. Par ailleurs, un certain nombre des thèmes « porteurs » de la mobilisation indigène sont des thèmes qui la dépassent et rejoignent des préoccupations partagées par d'autres secteurs de la « société civile ». La lutte contre les effets pervers pour les secteurs populaires des programmes d'ajustement structurels et des politiques néo-libérales, la protection de l'environnement, la dénonciation de la corruption des classes dirigeantes, les demandes en faveur d'une démocratisation des systèmes politiques à différents niveaux, etc., sont des thèmes qui peuvent rassembler autour des organisations indigènes d'autres secteurs de la société, comme on l'a vu récemment en Équateur ou au Mexique avec le succès rencontré par la marche de l'EZLN.

En fait, le danger qu'une politique des identités débouche sur une plus grande fragmentation de la société et une multiplication de « forteresses communautaires » dépend largement de la réponse qui est, et sera faite, par l'État et les élites dirigeantes aux demandes indigènes. Nous avons signalé que ce dernier avait sa part de responsabilité en l'affaire et que, sous couvert d'autonomie, il pouvait avoir pour stratégie de favoriser un repli communautaire. Repli qui serait un moyen d'éluider ses responsabilités en matière de développement. Ce jeu, s'il se confirmait, serait dangereux pour la société tout entière. Mais le pire n'est pas sûr, et l'État doit compter aussi sur la présence de nouveaux acteurs, au premier rang desquels, dans certains pays, un acteur indigène, qui aspirent à une politique tout autre et demandent leur part de responsabilité dans la conduite des affaires publiques. Finalement, il dépend de chaque pays de se définir souverainement comme formant une nation pluriculturelle, ouverte au vent du large comme aux revendications émanant de leurs populations minoritaires. Et il dépend de

ceux qui se font les hérauts des demandes ethniques en Amérique latine, de concevoir les « cultures » qu'ils défendent comme formant autant de synthèses particulières : des ensembles métis, hybrides, travaillés incessamment par les hommes et immergés dans une histoire plus large qui est celle du pays dont elles forment partie.

R É S U M É

L'article s'interroge sur la montée des revendications ethniques en Amérique latine à rebours des politiques du métissage culturel promues jusque-là dans le cadre public des indigénismes. Contrairement aux apparences, les demandes identitaires s'orientent moins vers un repli communautaire que vers une exigence de participation aux prises de décision qui affectent l'avenir des sociétés indigènes au sein de nations définies désormais comme multiculturelles.